

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **14 (1878)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

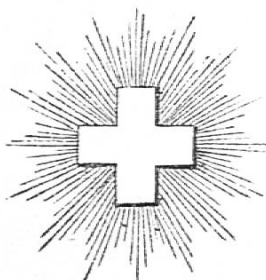
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 MAI 1878

XIV^e Année.



N^o 10.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — De la situation plus ou moins honorable faite au corps enseignant scolaire. — Faut-il enseigner l'agriculture aux écoles primaires? — Le militarisme. — Bibliographie : Le droit public suisse. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

De la situation plus ou moins honorable faite au corps enseignant scolaire.

A l'occasion du conflit de la Chaux-de-Fonds et des mesures prises par la Commission d'éducation, le *Peuple*, qui paraît au Locle, s'est livré, dans son numéro du 6 janvier, à des réflexions qu'on ne saurait trop répandre et dont nous recommandons la lecture aux autorités scolaires.

« En thèse générale peut-on dire à un homme qui tient une
» classe qu'il ne devra ni être malade, ni aller à son propre mariage, ni aller à celui de ses parents, ni accompagner un ami
» ou un des siens à sa dernière demeure? Est-il équitable s'il
» s'absente quelques heures tous les quatre mois de prétendre
» qu'il s'absente périodiquement à jours fixes?

» Et si ces reproches sont fondés, pourquoi ne s'adressent-ils
» qu'aux instituteurs seuls? N'y a-t-il qu'eux d'entre tous les

» fonctionnaires qui soient malades, qui se marient ou qui vont
» à l'enterrement de leurs parents et amis ? Et si tous les em-
» ployés de l'Etat sont obligés de subir les lois de la nature et
» des convenances sociales, pourquoi ne prescrirait-on pas à tous
» de se faire remplacer à leurs frais quand ils sont obligés de
» s'absenter....

» Si, soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre administratif,
» on peut vaquer à ses propres affaires, accepter des mandats
» de députés ou de membres de commissions, faire partie de
» sociétés publiques ou privées, etc., etc., sans être obligé pour
» cela de subir une retenue sur ses appointements ou de payer
» un remplaçant, comment refuser à la classe des instituteurs
» généralement si intéressante, si travailleuse et si dévouée quel-
» ques-unes des faveurs qu'on accorde si généreusement à tous
» les autres employés ?

» Nous lisons, il n'y a pas longtemps, que le grand chancelier
» de l'empire d'Allemagne ne dédaignait pas d'aller visiter un
» très pauvre et très modeste maître d'école de Varzin et de se
» découvrir devant lui avec respect, disant que les fonctions qu'il
» remplissaient le mettaient au premier rang des serviteurs les
» plus utiles à l'Etat.

» Que voilà donc une bonne leçon pour ceux qui voudraient
» assimiler l'instituteur à un manœuvre payé à la tâche, au jour
» le jour ou à l'heure !

» Ce n'est point là, nous en sommes persuadés, la manière
» de voir de la commission d'Education de la Chaux-de-Fonds.
» Mais n'y a-t-il pas à craindre qu'en recourant à des mesures par
» trop mesquines on n'encourage l'esprit public à porter un juge-
» ment étroit et peu bienveillant sur le corps enseignant ? Nous
» sommes déjà un peu trop enclins à regarder souvent l'instituteur
» comme une sorte d'ennemi de nos enfants. Il faut réagir avec
» force contre cette tendance ; et ce n'est point en le traquant
» comme on le ferait d'un homme soumis à la surveillance de la
» police qu'on arrivera à le faire respecter des écoliers.

» Nous avons déjà peu de moyens de répression pour les élèves
» indisciplinés. L'ordre dans les classes repose en grande partie
» sur le respect qu'inspire l'instituteur. Appliquons-nous donc
» plutôt à augmenter ce respect qu'à l'affaiblir.

» La loi met entre les mains des commissions tous les moyens
» possibles pour obtenir de l'instituteur qu'il remplisse son man-
» dat avec dignité. Frappons celui qui le mérite, mais gardons-
» nous autant que possible d'adopter des mesures générales qui
» auraient l'air de mettre en suspicion tout le corps enseignant
» d'une même localité. »

Ces paroles sont belles et nous remercions au nom du corps enseignant celui qui les a écrites.

Pendant que dans notre pays, terre de liberté et d'éducation populaire, la patrie de tant d'éminents pédagogues, les hommes d'école les plus méritants souvent ont bien de la peine d'obtenir la juste récompense de leurs services, nous voyons la Belgique où les libertés publiques ont eu tant d'obstacles à vaincre, la profession de l'enseignement entourée d'égards et d'honneurs. Nous en avons pour preuve ce qui s'est passé le 3 janvier dernier dans la commune de Zepperen, au canton de Saint-Frond.

Un instituteur de cette localité, M. Simons, étant arrivé à sa 40^e année d'enseignement, une ovation magnifique lui avait été préparée par les autorités et la population. Le bourgmestre, M. Coart, à la tête de la municipalité et en présence d'une foule enthousiaste, a prononcé un discours destiné à faire ressortir les mérites de celui dont on célébrait le jubilé.

Trois autres orateurs, anciens élèves de M. Simons, et parvenus aujourd'hui à des postes importants dans l'administration et l'enseignement, se faisaient ensuite l'organe de la reconnaissance des générations élevées par l'instituteur émérite. Aux paroles joignant les actes, le bourgmestre attachait à la boutonnière de M. Simons la croix civique que le roi des Belges lui avait décernée et la commune lui faisait don d'une pendule de prix au milieu des applaudissements répétés du public qui mêlait le cri de vive le roi à celui de vive M. Simons. La cérémonie se termina par un banquet.

« Honneur à la commune de Zepperen, dit le *Progrès* de Bruxelles auquel nous empruntons ce récit. Heureuse la commune qui possède une administration et un instituteur semblables. »

Le *Magisterio* de Madrid, en traduisant dans son numéro du 25 février les lignes de son confrère belge, ajoute : « Heureux les pays où l'on sait apprécier et honorer les hommes d'école. »

A. D.

Faut-il enseigner l'agriculture à l'école primaire ?

On se rappelle le compte-rendu du Rapport présenté sur cette question par M. Bieler et dont l'*Educateur* a fait paraître un compte-rendu élogieux. L'honorable rapporteur voudrait entr'autres transformer les leçons d'histoire naturelle qui se donnent à l'école primaire en cours d'agronomie.

Il voudrait aussi introduire un enseignement analogue à l'école normale. Nous lisons à ce sujet dans le journal de la *société vau-*

doise d'utilité publique (n° 1 de cette année) des observations signées de M. Colomb, instituteur à Aigle, et destinées à combattre les conclusions de ce rapport.

« Si la campagne, dit M. Colomb, réclame un enseignement
» agricole, que faudrait-il faire à l'égard de la population citadine? — Quel enseignement essentiellement pratique conviendra à Vaulion, à la Vallée, à Ste-Croix et dans d'autres endroits industriels. Je doute que l'agriculture y soit prise à sa valeur.
» De plus, la seule occasion que nos populations aient de jeter un regard même furtif dans le vaste champ des sciences naturelles, est l'enseignement de l'école. Voulez-vous le diriger dans un seul sens à l'exclusion de toutes les autres?

» L'école normale, dit encore M. Colomb, est volontiers le bouc émissaire de l'enseignement; c'est sur elle que retombe toute la responsabilité de ce qu'il ne rend pas. Si l'agriculture est malade, l'école normale en est cause; si l'hygiène est dans l'enfance, c'est l'école normale qui ne fait pas son devoir. De grâce, ne demandez à cet utile établissement que ce qu'il doit fournir : *des hommes instruits*; les spécialistes se formeront plus tard. Si l'on devait donner à cette institution une tendance essentiellement agricole, nous craindrions de voir baisser le niveau général de l'instruction. Je m'explique.

» Le régent transformé en agriculteur délaisse bientôt tout développement intellectuel. Les preuves surabondent : la culture du sol, devenant la principale de ses préoccupations, étouffe tous les germes de culture littéraire ou scientifique; le régent laborieux ne poursuit plus le développement harmonique de toutes ses facultés, il cesse d'être le seul représentant de la vie intellectuelle dans la campagne pour n'être plus qu'un paysan. Ce foyer, déjà bien peu incandescent, de vie spéculative, finit par s'éteindre sous les soucis des semailles, du vêlage, des récoltes à rentrer. Gardons-nous donc de distraire le régent primaire de ses véritables fonctions, l'éducation et la culture intellectuelle des enfants qui lui sont confiés. Je ne veux pas plus qu'on en fasse un agriculteur pour les villages de la plaine, que je ne veux qu'on en fasse un horloger pour la Vallée ou un bottier pour Vaulion. Il aura bien mérité de l'agriculture et du pays s'il leur fournit toutes les années des jeunes gens éclairés, moraux, exempts de préjugés, accessibles à toutes les idées généreuses. Le but à atteindre est assez grand pour qu'on n'en distraie pas le régent en l'obligeant à diriger vers la terre les leçons qui devraient élever l'esprit de ses élèves; ils ne sont que trop enclins à descendre sans qu'on leur donne l'impulsion.

» Je me rencontre complètement avec M. B. quand il réclame
» pour l'école normale et pour les écoles primaires un matériel
» et des collections scolaires plus complets; c'est peut-être là
» que se trouve le nœud de la question agricole. Sans amoindrir
» l'enseignement des sciences naturelles, on peut lui donner
» une tendance pratique en mettant sous les yeux des enfants
» les produits ou les matières premières dont la connaissance est
» désirable. On pourrait renvoyer à des cours du soir pour adultes l'enseignement agricole proprement dit; ces cours deviendront réellement profitables si les jeunes gens appelés à les suivre ont un développement bien équilibré. Les collections scolaires seraient dans ce cas de rigueur, et la Société d'utilité publique travaillerait plus au développement de l'agriculture en favorisant la formation d'un matériel scolaire suffisant qu'en poursuivant éternellement cette utopie d'un enseignement agricole dans nos écoles. »

Les remarques de M. Colomb nous paraissent dignes d'être prises en considération et ont déjà été formulées dans d'autres cantons où l'on voulait aussi imprimer une tendance agricole à l'instruction primaire. La question est d'ailleurs assez majeure pour être examinée sous toutes ses faces. Nous remercions pour notre compte de son initiative M. Colomb dont la collaboration qui semble nous faire défaut depuis quelque temps, nous sera toujours précieuse comme celle des hommes d'école les plus éclairés de son canton.

Le Militarisme.

On se rappelle avec quel enthousiasme nos collègues de la Suisse allemande ont accueilli, que disons-nous, ont appelé de leurs vœux dans la presse et dans les grandes réunions de Bâle et de Winterthour, l'introduction des exercices militaires. Nous avons déjà eu l'occasion de constater un refroidissement sensible de cette ardeur belliqueuse qui menaçait de transformer en officiers de tous grades les membres du corps enseignant. Aujourd'hui ce n'est pas seulement un refroidissement, c'est quelque chose de pis que nous relevons chez les instituteurs de la Suisse allemande. Nous n'en voulons pour preuve que le langage de certaines feuilles scolaires, de la *Schweizerische-Zeitung*, entr'autres, dans son N° du 2 janvier, et dans un article intitulé : *Formation du sentiment patriotique* :

« Notre armée n'est plus populaire et le deviendra toujours
» moins. Elle ne repose pas sur un fondement solide, elle ne

» porte pas une empreinte assez nationale et l'instruction n'est
» pas animée d'un esprit suisse. Notre peuple, le peuple de
» l'armée, a déjà exprimé à plusieurs reprises son opinion, mais
» on ne veut pas le comprendre. Ce n'est cependant à une
» armée exercée que le non du peuple s'adresse, mais c'est à ce
» militarisme qui assimile de plus en plus nos milices à une armée
» permanente et qui est comme une espèce de défi jeté à l'arme-
» ment populaire. La science politique et l'art militaire n'ont
» aucune valeur chez un peuple libre lorsque le patriotisme fait
» défaut. Ce n'est pas tous les jours qu'on trouve sur les places
» d'exercice des hommes comme Henri Wieland, capables d'en-
» thousiasmer les miliciens juvéniles pour les biens sacrés
» comme ceux de la patrie et de l'humanité...

« C'est aussi un peu notre faute à nous instituteurs qui ne
» mettons pas assez d'âme dans nos leçons d'histoire. Or, un en-
» seignement de ce genre sans feu sacré, est sans valeur. L'his-
» toire nationale est le fondement des belles et grandes actions. »

A. DAGUET.

BIBLIOGRAPHIE

Le Droit public de la Confédération suisse, exposé pour le peuple, par
J. Dubs, membre du Tribunal fédéral. Neuchâtel, Sandoz, et Genève,
Desrois. 302 pages in-8.

Cet ouvrage doit se composer de deux parties, le droit politique cantonal et le droit politique fédéral. C'est du premier qu'il s'agit dans ce volume. L'auteur, un de nos jurisconsultes et de nos hommes d'Etat les plus compétents, a consacré les trente premières pages à une introduction que nous trouvons beaucoup trop abstraite, trop subtile pour le peuple auquel le livre est adressé. Les idées justes cependant que renferment ces pages ne manqueront pas leur adresse. Nous citerons comme telle les maximes sur laquelle se termine cette introduction ! « La vraie » fraternité n'est possible que sur le terrain de la liberté (page 37). C'est ce que n'avait certes pas compris le fameux régime qui disait : « fraternité ou la mort » et ce que ne veulent pas comprendre non plus ces communistes odieux qui rêvent la transformation de la société humaine par l'extermination d'une partie de ceux qui la composent.

Une des idées fondamentales de M. Dubs dans la seconde partie du livre ou plutôt dans le livre entier qui traite du droit cantonal, c'est que l'Etat et le peuple ne sont pas chose identique et que, partant de là, la souveraineté du peuple et la souveraineté politique sont deux choses distinctes. Rousseau en confondant ces deux choses a frayé la voie à la souveraineté d'en bas qui n'est pas moins absolutiste et partant pas moins dangereuse que celle d'en haut.

Mais comme en définitive dans nos démocraties c'est le peuple qui

exerce la souveraineté politique, la valeur de cette distinction ne peut guère être sentie que par les théoriciens et les hommes d'Etat philosophes. « Chez nous, dit à ce sujet M. Dubs lui-même, la souveraineté politique est la souveraineté du peuple. »

Amené par son sujet à examiner les différentes formes de gouvernements, l'auteur est d'accord cette fois avec Rousseau pour constater qu'on ne peut émettre aucun jugement absolu sur la supériorité absolue d'une forme de gouvernement, mais que ce sont les circonstances particulières de chaque Etat qui font règle. Rousseau lui-même, le père de la démocratie moderne, ne la croyait pas faite pour des hommes, mais pour un peuple de dieux. M. Dubs la considère cependant comme possible en Suisse et la regarde même comme la forme la plus convenable en ce pays parce que là elle est naturelle et le produit d'un développement graduel. Nous sommes bien loin, comme on voit, de ces farouches républicains et démocrates qui n'admettent qu'une seule forme de gouvernement comme étant la seule digne d'être éclairée et libre et s'imposant même tellement à la raison et à la conscience des peuples qu'il ne devrait pas leur être permis d'en choisir une autre. L'honorable jurisconsulte de Zurich n'est évidemment pas non plus de la catégorie des écrivains qui pensent que tout peuple est apte à être immédiatement républicanisé et qu'il suffise d'écrire en grandes lettres sur le papier et les manuscrits le mot liberté pour que cette dernière soit une vérité. Mieux vaut à coup sûr vivre dans une monarchie réglée par un gouvernement sage que dans telle soi-disant république de l'Amérique méridionale où la liberté et la sécurité ne sont que de vains mots.

Ce qui nous étonne profondément, c'est de voir M. Dubs établir une distinction si tranchée (page 75) entre ce qu'il appelle la forme représentative et la forme démocratique ? Nous avons toujours cru et croyons encore que le système représentatif n'est pas éversif de la démocratie en dépit de l'article, il faut le dire, curieusement rédigé, de la Constitution fédérale qui semble en effet opposer une forme à l'autre. Selon M. Dubs, il n'y aurait plus en Suisse que deux cantons qui pussent être appelés représentatifs, Fribourg et le Tessin. Le savant publiciste ne donne-t-il pas trop d'importance à certains votes populaires ou à ces *referendum financiers* ou autres accordés au peuple dans les cantons qui n'ont pas la démocratie pure, et chez lesquels par conséquent règne la démocratie représentative aussi bien qu'à Fribourg et dans le Tessin ? Pour l'honorable auteur, la forme représentative est la transition de l'aristocratie à la démocratie (pure).

M. Dubs pense que le temps des *Poutsch* ou échauffourées politiques où le peuple ou une partie du peuple renversait le gouvernement, est passé sans retour, grâce à l'intervention de l'autorité fédérale et grâce aussi aux institutions qui ont accordé au peuple une plus grande action sur le gouvernement.

Pour faire une vérité de la démocratie, l'auteur du *Droit public* estime que le Conseil exécutif ou Conseil d'Etat doit être élu par le peuple comme cela se pratique à Genève (depuis 1846) et dans les six autres Etats de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich, Soleure, Thurgovie et

Schaffhouse et comme il ne doute pas que cela ne se pratique bientôt partout puisque la majorité des cantons est acquise à ce système. Le plus autorisé des publicistes français, Montesquieu, avait déjà formulé le principe en ces termes :

« Le peuple qui possède le pouvoir souverain doit faire par lui-même » tout ce qu'il peut faire, et faire faire par les ministres ce qu'il ne » lui est pas possible de faire lui-même. Ces ministres ne lui appartiennent pas, s'il ne les nomme pas. C'est donc un des principes essentiels de ce genre de gouvernement que le peuple nomme ses ministres, » c'est-à-dire ses autorités. »

M. Dubs nie que l'élection du Conseil d'Etat ait les inconvénients signalés par les adversaires de ce système, c'est-à-dire qu'il conduise à des tiraillements pénibles et même à une scission ouverte entre le Grand Conseil et le Conseil de gouvernement. L'exemple de Genève est cependant là pour prouver que ces tiraillements peuvent se produire et occasionner même des faits déplorables.

La situation d'un Grand Conseil vis-à-vis d'un pouvoir exécutif qu'il ne nomme pas et qui a l'avantage de la permanence le met dans un état d'infériorité qui n'a rien de réjouissant pour cette assemblée. En faveur du mode d'élections qu'il préconise, M. Dubs fait valoir l'argument assez plausible que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pourraient s'entendre contre le souverain qu'ils représentent et dont ils sont sortis. Une entente pareille pourrait se voir et s'est pratiquée dans un canton ou l'autre, mais c'est dans des questions de parti où le pouvoir avait pour lui la fraction la plus ardente de la population. L'élection du Conseil d'Etat par la majorité ne détruit pas le danger d'une union de ce genre dans certaines questions.

M. Dubs est aussi partisan de l'homogénéité des pouvoirs exécutifs et taxe assez durement la disposition de la constitution lucernoise qui accorde à la minorité le droit d'être représentée au gouvernement. On peut certainement différer d'opinion sur l'opportunité et l'utilité de ce mélange. Mais ce qui est positif et indubitable, c'est le droit naturel de la minorité d'être représentée au gouvernement, c'est-à-dire dans la haute administration de l'Etat appelée à s'occuper des intérêts matériels aussi bien que des intérêts politiques du pays où cette minorité paie les charges publiques et fait son service militaire aussi bien que la majorité.

Cette disposition où M. Dubs voit plus de finesse que de sagesse politique, vient de recevoir, comme on sait, une nouvelle application dans le canton d'origine même de M. Dubs et où il nous semble qu'il y a plus de sagesse que de finesse à la maintenir qu'à imiter dans le sens conservateur-libéral l'homogénéité radicale de 1869.

(A suivre.)

A. DAGUET.

PARTIE PRATIQUE

Neuchâtel, le 18 avril 1878.

Sujets des travaux qui ont été exécutés dans diverses écoles du canton de Neuchâtel en vue de l'*Exposition universelle de Paris* de 1878.

Remarque. — Il a été accordé une heure et demie pour la composition et une heure pour le calcul. Les délégués des Commissions d'éducation et les instituteurs pouvaient choisir entre les divers sujets indiqués.

(A. Degré supérieur.)

I. DICTÉES.

1. *Les Chouettes.*

Les chouettes sont ordinairement invisibles, car même les espèces qui chassent de jour savent échapper aux regards.

Immobiles pendant le jour dans les forêts, les ruines et les rochers, les chouettes ne se mettent en chasse qu'au crépuscule et au clair de lune et rapportent d'ordinaire leur proie à l'endroit où elles ont élu domicile. Pendant le silence des nuits, leur cri qui inspire l'effroi résonne au loin dans les forêts. Le plumage des chouettes est léger, élastique et assez chaud pour que ces oiseaux puissent résister aux frimas de l'hiver sans changer de climat. Elles ont la tête grosse et arrondie comme les chats, la face aplatie; deux gros yeux saillants et un bec crochu, à demi-caché au milieu de plumes allongées qui ressemblent plutôt à des poils; cette face grotesque est bordée, ainsi que les oreilles, d'une collerette arrondie de plumes. C'est d'un vol léger et sans être entendues qu'elles s'approchent de leur proie. Les chouettes accumulent des provisions pour les temps de disette; en captivité, lorsqu'elles sont rassasiées, elles savent envelopper dans la peau les restes d'un animal et les cacher.

(Les deux autres sujets étaient : 2. Un orage dans les Alpes. — 3. Grandson).

II. COMPOSITIONS.

1. Descriptions du canton de Neuchâtel.
2. Lettre à un ami ou à une amie sur les occupations journalières de l'enfant qui écrit.
3. Le chat domestique.

III. CALCULS.

1. Un négociant vend 12 tapis de chambre mesurant chacun 6^m 80 de long sur 5^m 70 de large, à raison de 8 fr. 50 le mètre carré; l'acheteur le payant comptant, il lui fait un escompte de $3\frac{1}{2}\%$. — Combien retire-t-il?

2. Un propriétaire vend un champ ayant la forme d'un trapèze dont la grande base est de 26^m 50, la petite, de 19^m 50 et la hauteur de 10^m 60.

Il l'avait acheté pour 5 francs le mètre et veut gagner en le revendant le 20 %. — Combien doit-il le vendre le mètre ?

3. Quelques ouvriers travaillant 10 heures par jour pendant 15 jours ont creusé un bassin mesurant 2^m50 de hauteur, 4^m50 de longueur et 1^m50 de largeur. — Combien mettront-ils de jours en travaillant huit heures par jour pour creuser un second bassin pouvant contenir 27 000 litres ?

(B. Degré intermédiaire.)

I. DICTÉES.

1. *La marmotte.*

Tout le monde connaît ces jolis petits animaux qui se jouent en été sur nos hauts pâturages et que les petits Savoyards portent de ville en ville pour amuser les enfants ; se sont les quadrupèdes les plus intéressants de nos montagnes. Ils occupent une place à part parmi les rongeurs et s'en distinguent par leur genre de vie et leurs habitudes ; on ne peut les comparer ni aux écureuils si vifs et si gracieux, ni aux lièvres si agiles ; leurs allures sont plus tranquilles. — La marmotte se contente de la nourriture qui se trouve dans son voisinage, et quand l'hiver arrive, elle se retire dans son terrier où elle dort jusqu'au printemps.

(Encore un autre sujet : Les Helvètes.)

II. COMPOSITIONS D'APRÈS UN RÉCIT.

1. Première guerre des Waldstæten avec l'Autriche ou guerre de Morgarten. (D'après Daguet, cours moyen.)
2. Victoire de Berne sur la noblesse en 1339. Bataille de Laupen. (D'après Daguet, cours moyen.)

NB. Les noms propres seront écrits par l'instituteur sur la planche noire.

III. CALCULS.

1. Un marchand achète 48^m55 de drap à 12 fr. 60 le mètre ; il donne en paiement 350^m50 de toile à 1 fr. 25 le mètre et 25 pièces de cinq francs. — Combien redoit-il encore ?

2. Une route mesure 2 kilomètres 522 mètres de long ; on veut la border des deux côtés de bouleroues espacés de 5^m20. — Combien en faudra-t-il ?

(C. Degré inférieur.)

I. DICTÉES.

1. Les corbeaux sont communs en Europe : ils ont les plumes noires et la queue arrondie ; ces oiseaux mangent les animaux morts, les graines, les fruits et les petits oiseaux ; ils cherchent dans les champs les vers et les larves des hannetons. Le corbeau place son nid sur les grands arbres et dans les anciennes tours.

(Encore un sujet semblable.)

II. CALCULS.

1. Je possède 10 000 fr. ; avec cette somme j'achète 120 montres à 50 fr. l'une et 12 pendules à 140 fr. la pièce. — Combien me reste-t-il de cette somme ?

2. 98 personnes ont à se partager 893 270 fr. — Combien recevra chaque personne ?

COMPOSITION.

(Degré inférieur.)

Rédaction du 1^{er} exercice (page 140.)

1. Les légumes que je connais sont : les choux, les choux-fleurs, l'épinard, la laitue, la chicorée, la bette, les haricots, les pois, les lentilles, les fèves, les pommes de terre, les carottes, les salsifis, les navets, les betteraves, les raves, les courges, les asperges et les artichauts.

2. Les fruits que je connais sont : les pommes, les poires, les cerises, les prunes, les pêches, les abricots, les raisins, les figues, les amandes, les noix, les noisettes, les mûres, les framboises, les fraises, les oranges et les citrons.

3. Il fait froid en hiver.

4. Il fait chaud en été.

5. Labourer un champ c'est retourner la terre de ce champ avec la charrue.

6. Les arbres fruitiers que je connais sont : les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les pêchers, les abricotiers, les figuiers, les amandiers, les noyers et les mûriers.

7. Les oiseaux que je connais sont : les moineaux, les pinsons, les mésanges, les hirondelles, les fauvettes, les rossignols, les rouge-gorge, les chardonnerets, les alouettes, les merles, les pics, les corbeaux, les pies, les geais, les éperviers, les coucous et les oiseaux de basse-cour.

8. Les oiseaux font leurs nids avec des brindilles, des herbes sèches, du crin, de la mousse, de la boue ; la plupart les garnissent avec de la plume à l'intérieur.

9. Les hirondelles font leur nid avec de la boue qu'elles appliquent à un mur ou une poutre, sous un toit ou une galerie.

10. Un agriculteur est celui qui cultive la terre.

ERRATUM. — Premier mot du dernier alinéa, page 139, *voici* et non *voilà*. Les épreuves ne nous ayant pas été envoyées, nous n'avons pu faire cette correction.

F. G.-P.

ARITHMÉTIQUE.

(Cours supérieur.)

Solution du problème IV, page 108.

Progression différentielle. La raison = $\frac{5685,3 - 5317,5}{12} = 30,65$.

Le dernier terme = $5317 + (47) 30,65 = 6758,05$.

La double somme = $(5317,5 + 6758,05) 48 = 579623^m,4$.

4,40 quint. m. coûtent fr. 13,325 = le coût de $11 \frac{5}{7}$ Km.

La dépense totale est donc $\frac{579,6264 \times 13,325}{11 \frac{5}{7}} =$

$\frac{579,6264 \times 13,325 \times 7}{82} = \text{fr. } 659,33$.

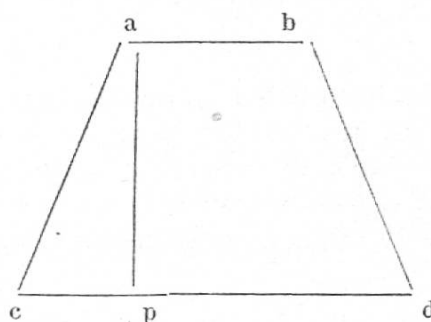
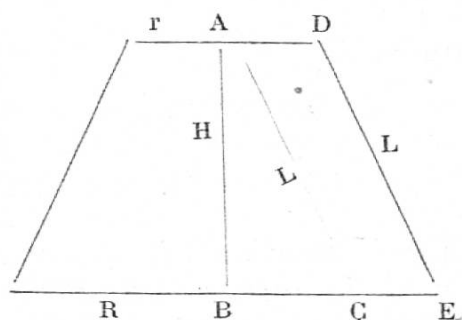
Ont envoyé la réponse juste : MM. Pilet, Chesaux, Ch. Colomb, Matthey (Chenaux) et quelques élèves de l'école secondaire de Bernex : Emile C. et Louisa C.

PROBLÈME.

VI. Une personne possède un capital de 72000 fr. ; elle partage cette somme en trois parties proportionnelles au nombre 2, 3 et 4 ; chacune de ces parties est placée à intérêts composés pendant 17 ans aux taux respectifs de $4\frac{1}{4}$, $4\frac{1}{2}$ et $4\frac{5}{4}$ pour $\frac{0}{0}$. Le capital total obtenu placé chez un banquier, lui donne une rente annuelle de fr. 7680,30. Quel est le taux du placement chez le banquier ?

(Donné à Lausanne, avril 1878, examens pour le brevet, garçons.)

GÉOMÉTRIE.



Solution du problème III, page 77.

La section du tronc, (Fig. 1) par un plan conduit par la droite AB qui joint les centres des deux bases, est un trapèze isocèle. Soit R le rayon de la base inférieure ; r le rayon de la base supérieure ; H la hauteur du tronc de cône : L le côté du tronc de cône. En menant AC parallèle à DE, on forme le triangle ABC où l'angle BAC = 30° ; d'où $BC = \frac{1}{2} L$.

$$\text{Par conséquent on a : } L^2 = H^2 + BC^2 = H^2 + \frac{1}{4} L^2$$

$$\frac{3}{4} L^2 = H^2 \quad \text{donc } L = \frac{2H}{\sqrt{3}} = \frac{2}{3} H \sqrt{3}$$

$$\text{Or } \frac{1}{2} L = R - r \quad \text{donc } \frac{1}{3} H \sqrt{3} = R - r$$

$$\text{et } r = R - \frac{1}{3} H \sqrt{3}$$

$$V = \frac{1}{3} \pi H (R^2 + r^2 + Rr) = \frac{1}{3} \pi H (R^2 + R^2 + \frac{1}{3} H^2 - \frac{2}{3} HR \sqrt{3} + R^2 - \frac{1}{3} HR \sqrt{3}) = \frac{1}{3} \pi H (3R^2 + \frac{1}{3} H^2 - HR \sqrt{3})$$

$$S = \pi L (R + r) = \frac{2}{3} \pi H \sqrt{3} (R + R - \frac{1}{3} H \sqrt{3})$$

$$= \frac{2}{3} \pi H \sqrt{3} \left(2R - \frac{1}{3} H \sqrt{3} \right)$$

Autre solution : (Fig. 2.) Faisons la section comme ci-dessus, nous aurons le trapèze isoscèle $a b c d$. La perpendiculaire $a p$ abaissée de a sur $c d$ est égale à H . Or à cause de $c = 60^\circ$, on a $\sin c = \frac{\sqrt{3}}{2}$, $tg c = \sqrt{3}$; donc $ac = \frac{2H}{\sqrt{3}}$ et $cp = \frac{H}{\sqrt{3}}$. D'ailleurs, le rayon r de la base supérieure est l'excès de R sur cp ; on a donc $r = R - \frac{H}{\sqrt{3}}$. On connaît ainsi toutes les quantités nécessaires pour calculer le volume et la surface du solide d'après les formules ordinaires.

PROBLÈME.

V. Une feuille de zinc a 3^m50 de longueur sur 2^m25 de largeur. On veut la rouler en cylindre pour en faire un réservoir. Faut-il la rouler dans le sens de la longueur ou dans le sens de la largeur pour avoir la plus grande capacité possible ?

Exprimer en hectolitres les deux capacités obtenues.

(Lausanne, brevet 1878.)

COMPTABILITÉ.

Solution du problème II, page 94.

Recettes 14483 fr. 34. — Bénéfice 4680 fr. 16.

Ont envoyé la solution : Deux élèves de l'école sec. du Locle (Ad. L'H. et Marcelin R. Malheureusement l'un a oublié les frais de corrections et l'autre a fait une faute en établissant la balance). Quelques élèves de l'école sec. de Bernex. (Dans la plupart de ces comptes, il y a une petite erreur dans le calcul des annonces ou dans celui des frais d'impression).

PROBLÈME.

M. R., entrepreneur à Lausanne, a obtenu à la Banque cantonale vaudoise un compte-courant, lequel a présenté dans le courant du second semestre de l'année 1877 les circonstances suivantes : Le 12 juillet, M. R. verse fr. 1500. — Le 20 août, il fait encore un versement de fr. 1200. — Le 23 septembre, il prélève fr. 500. — Le 15 octobre, il remet à la Banque un effet sur Londres au 10 janvier 1878 de 35 livres sterlings, au change de fr. 25,20, la Banque prélève une commission de $\frac{1}{2}\%$ et crédite M. R. de la différence. Le 18 novembre, il tire sur la Banque, à l'ordre de M. Alexandre de Lyon, valeur 15 février 1878, une somme de fr. 2200. — Le 15 décembre, il verse fr. 1800. Enfin, le 25 décembre, il tire encore sur la Banque à l'ordre de M. Ormond, à Vevey, valeur 20 mars 1878, une somme de fr. 800. — Etablir le compte que la Banque fournira à M. R., ce compte arrêté au 31 décembre 1877, les intérêts étant réciproques et à 4 $\frac{1}{2}\%$, (année commerciale).

(Donné aux examens pour le brevet, Lausanne, avril 1878).

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Jeudi 18 courant a eu lieu la distribution des récompenses aux élèves de l'Ecole de dessin professionnel et de modelage de notre ville.

M. L. Favre, professeur, a présenté au nom du comité un rapport substantiel et des plus remarquables sur l'exercice qui vient de finir, rappelant entr'autres que cette école a été fondée en 1869, et que les expériences faites encouragent le comité à persévérer dans la tâche entreprise, non dans le but de former des artistes, mais pour mettre à même les jeunes ouvriers de comprendre leur métier et de s'élever au-dessus de la routine.

Parmi les 90 jeunes gens qui ont fréquenté l'école cet hiver, il y avait 9 menuisiers et charpentiers, 8 mécaniciens, 9 gypseurs et peintres, 7 serruriers et forgerons, 6 horlogers et graveurs, 6 architectes, 3 ferblantiers, 3 fumistes, 3 tailleurs de pierres et maçons, 2 télégraphistes, 2 jardiniers, 3 lithographes et typographes, 3 tourneurs et charrons, 1 commis, 2 entrepreneurs et constructeurs de bateaux, 1 treillageur, 1 confiseur, 1 dentiste, et 20 élèves des écoles. Les cours, commencés le 5 novembre 1877, ont été donnés par MM. Châtelain, Landry, Doviane, Martin, architecte, et Ad. Girard, professeur de dessin.

Le concours de cette année a eu beaucoup d'amateurs, et, aux prix en argent, qui sont le produit de la finance d'entrée de 3 fr. que chaque élève paie en se faisant inscrire, le comité a ajouté 10 médailles en bronze de Farel, 12 cartes d'entrée pour toute la durée de l'exposition de peinture qui va s'ouvrir, et 40 cartes pour une seule visite; enfin, un nouveau diplôme, œuvre artistique remarquable, composée par M. Landry et autographiée par M. Doviane. Le jury, pour le concours, était formé de MM. Châtelain, père, Aug.-H. Berthoud, Pierre de Salis et Paul Robert. Le jeune Gabriel Bataillard, âgé de 18 $\frac{1}{2}$ ans, Français d'origine et horloger de son état, a reçu un prix exceptionnel pour un dessin à la plume représentant un vase ciselé d'après une gravure agrandie d'un quart. « Ce dessin, dit le rapporteur, très difficile et très compliqué, est le plus étonnant produit qui soit jamais sorti de la main de nos élèves; c'est un petit chef-d'œuvre. » Henri Charles, fils de M. B. Charles, huissier de paix, a aussi exposé des dessins qui attirent et charment tous les regards; aussi a-t-il obtenu le 1^{er} prix d'architecture, le 2^e de dessin technique et le 1^{er} de modelage. Voici encore, à titre d'encouragement, les noms des jeunes gens qui ont remporté les 1^{ers} prix. Dans la section de l'architecture: G. Bataillard, H. Charles, Ernest Baumgart, Ernest Stadler, Pierre Mongini, Ernest Vassaux, Samuel Manzini et Lorenzo Rovero. Au dessin technique: E. Stadler, Arnold Steiner, Ernest Meystre, Jules Philippin, François Comte, Joseph Chabaury, Edouard Philippin, Henri Andrié, F. Kilian, Alcide Sandoz, Auguste Sandoz. Pour le dessin artistique: E. Baumgart, Ch. Meystre, J. Philippin, Emile Buchenel, Ch. Heust, G. Bataillard, H. Charles, Etienne Chausse, Auguste Hodel, Ariste Dubied. Pour le modelage: H. Charles, Alfred Meystre, Ernest Stadler.

— Le Directeur de l'Instruction publique vient d'adresser en date du 25 avril aux Commissions d'éducation une circulaire d'une grande importance pour l'instruction populaire, il s'agit du programme de l'enseignement, au sujet duquel le Directeur, M. Roulet, pose six questions destinées à faire l'objet des délibérations du corps enseignant, qui se réunira *ad hoc* sous la présidence d'un membre de la Commission.

Ces questions concernent :

1^o Le nombre des branches à enseigner dans les écoles primaires et le reproche de surcharge adressé au programme.

2^o Le temps à consacrer à ces branches.

3^o La question de savoir si quelques-unes de ces branches ne devraient pas être réservées à l'ordre supérieur de l'enseignement primaire, ou sous forme de récits ou de lectures.

4^o Jusqu'à quel point des branches doivent être développées dans l'école primaire.

5^o Le nombre réglementaire des heures dont le maximum est fixé à 30 par la loi (art. 33).

6^o Les observations générales que les réunions d'instituteurs pourraient avoir à formuler relativement à la méthode à suivre dans l'enseignement, indépendamment de celles qui ont été faites par MM. les inspecteurs.

Cette circulaire est accompagnée de sujets de dictée et de composition pour les degrés intermédiaires et supérieurs.

Les sujets de dictée sont courts et consistent en une dizaine de lignes.

Nous approuvons pleinement ce système qui a l'avantage de faire connaître la force des élèves sans les effrayer ni les fatiguer. Les sujets de composition pour les degrés intermédiaires et supérieurs sont les suivants :

Pour le degré intermédiaire : L'eau et son utilité; le bois et son usage; le fer et son usage.

C'est un peu technique; mais pas d'enfant qui n'ait quelque chose à dire sur ces matières tout à fait à sa portée.

Les sujets de composition pour le degré supérieur sont : lettre à un ami malade. Lettre sur le choix d'un état. Lettre à un ami habitant la ville sur les occupations et le genre de vie de la campagne. Lettre à un ami habitant la campagne sur les occupations et le genre de vie de la ville.

Ces sujets sont aussi à la portée des élèves et rentrent complètement dans leur sphère.

VAUD.— La département de l'Instruction publique a adressé aux Commissions d'inspection des écoles du canton une circulaire relative entr'autres aux sujets de dictées et de compositions qu'elle a l'habitude de leur transmettre pour les examens de printemps et analogue à celle de la direction de l'Éducation neuchâteloise. Le directeur, M. Boiceau, désireux de donner plus d'importance à la composition, manifeste le désir de faire rentrer à l'avenir l'examen d'orthographe dans celui de composition, la dictée serait par conséquent supprimée. La département voudrait de plus que dans l'appréciation des fautes on tînt compte non-seulement de leur nombre, mais de la gravité de celles-ci. Dans la ré-

citation des morceaux on doit avoir égard au ton et non-seulement à la reproduction telle quelle du texte appris par cœur. La direction ne blâme pas l'emploi de manuels divers, les uns simplement recommandés. Mais aucun ouvrage ne devrait être introduit sans être autorisé. Le Département se propose de vouer une attention spéciale à l'examen de ces manuels. Il désire que les examens de composition et d'orthographe aient lieu les 1, 2 et 3 avril.

La connaissance insuffisante du français est une des déficiences ordinaires les plus saillantes de l'école. L'institution d'écoles complémentaires est signalé comme le moyen le plus propre à suppléer à cette insuffisance et à combler toutes les lacunes de l'instruction élémentaire.

La circulaire du département est accompagnée d'un projet de programme général où toutes les branches avec leurs disciplines sont rangées dans l'ordre de leur importance pour les écoles élémentaires en allant des écoles enfantines jusqu'au degré supérieur, y compris les écoles d'apprentis.

ZURICH. — Le Conseil d'Education a décidé d'accorder des subsides à un certain nombre d'instituteurs désignés pour aller étudier l'Exposition scolaire de Paris.

— Un enfant de 15 ans s'est jeté dans la Limmat pour échapper à une légère punition. Un géomètre, M. Giézendanner s'est jeté dans les flots et a sauvé l'enfant.

— Trois élèves du Séminaire ou Ecole normale de Küssnacht se sont noyés en faisant une promenade nocturne sur le lac. On croit à un mauvais tour de quelques misérables qui se trouvaient sur le lac en même temps que ces jeunes gens.

URI. — L'instruction publique rencontre dans ce canton des obstacles considérables dans la dissémination des habitations, l'éloignement, les mauvais chemins, les pluies torrentielles et les menaces d'avalanches. Il faudrait en tenir plus de compte dans l'appréciation des absences. Toutefois ce canton est en progrès tant sur le point de vue de l'enseignement que de la fréquentation.

L'Agenda des Etudes est le titre d'un petit livre, dont M. Benda, libraire-éditeur, nous communique la table des matières, en nous priant d'annoncer la publication comme incessante. Nous répondons d'autant plus volontiers à sa demande, que la grande variété du contenu, les collaborateurs et l'idée en elle-même — nouvelle pour la Suisse française — font un ensemble bien intéressant. Nous nous abstenons de toute critique jusqu'à ce que le volume lui-même soit entre nos mains.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.